

Le Président

Hugo Schumann

☎ : +33 2 38 51 10 56

✉ hschumann@apollominerals.com

10 rue Léonard de Vinci

45100 Orléans - France

SIRET: 528 859 846 - RCS Orléans

Préfecture de l'Ariège

Madame la Préfète

2 rue de la Préfecture - Préfet Claude Érignac

B.P. 40087

09007 Foix Cedex

Lettre recommandée avec AR

Nos réf : 2019_01_29_1409_HS

Orléans, le 29 janvier 2019

Objet : Permis Couflens - Convention du 14 mars 2017- article B 4 - Déclaration au titre du décret 2006-649 article 4

Affaire suivie par : Madame Joëlle Battistella

Madame la Préfète,

En qualité de Président de Variscan Mines, société titulaire du « Permis Couflens », j'ai l'honneur de vous adresser **une déclaration d'ouverture de travaux sur le site de Salau pour la réalisation des travaux de mise en sécurité** de l'ancienne mine pour permettre l'accès des personnes autorisées, dans le cadre des dispositions de l'article B4 de la convention du 14 mars 2017 relative au Permis Couflens.

Cette déclaration a pris en compte les observations faites sur le cahier des charges des travaux lors de la consultation de la CLICS le 13 juin 2018.

Les pièces constitutives du dossier prévu dans l'article 8 du décret 2006-649 sont jointes à ce courrier :

1. L'indication de la qualité en laquelle le dossier est présenté
2. Un mémoire exposant les caractéristiques principales des travaux
3. Le document de sécurité et de santé prévu à l'article 28
4. Un document indiquant les incidences des travaux sur la ressource en eau
5. Un document indiquant les incidences éventuelles des travaux projetés sur l'environnement et l'étude de dangers.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Hugo SCHUMANN
Président

